



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 23 avril 2014

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Emma PARENT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

Excusés : Gérard FORAY



Un panorama complet de l'organisation, des missions et du fonctionnement de la communauté de communes du Genevois est présenté au Conseil.

Les élections du 14 avril dernier ont désigné comme suit le Président et les Vice Présidents :

Président : Pierre-Jean CRASTES

1^{er} vice-président : Christian ETCHART

2^{ème} vice-président : Antoine VIELLIARD

3^{ème} vice-président : Michel MERMIN

4^{ème} vice-président : Caroline LAVERRIERE

5^{ème} vice-président : Guy ROGUET

6^{ème} vice-président : Frédéric BUDAN

7^{ème} vice-président : Cédric MARX

8^{ème} vice-présidente : André BONAVENTURE

9^{ème} vice-président : Frédéric MUGNIER

10^{ème} vice-président : Georges ETALLAZ

11^{ème} vice-président : Raymond VILLET

12^{ème} vice-président : Michel DE SMEDT

1. Désignation du secrétaire de séance

Florent BENOIT est désigné en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 9 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

3. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de réhabilitation de la mairie / Catherine BOIDEVAIX

Madame Catherine BOIDEVAIX, architecte libérale à ALEX, titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire, a fait part de son changement de statut à compter du 1^{er} avril 2013.

En effet, Madame BOIDEVAIX a créé sa société nommée "S.A.R.L. Architecture Atelier Catherine Boidevaix Architecte", inscrite au registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le n° 791 829 328, représentée par Madame Catherine BOIDEVAIX comme gérant unique.

La S.A.R.L. Architecture Atelier Catherine Boidevaix Architecte se trouve désormais seule titulaire du marché de maîtrise d'œuvre évoqué ci-dessus.

La reprise du marché par la S.A.R.L. Architecture Atelier Catherine Boidevaix Architecte entraîne de plein droit le transfert à son bénéficiaire de l'ensemble des droits et obligations résultant de ce marché.

Les clauses du marché initial, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant joint à la présente délibération (consultable en mairie)

Autorise Monsieur le Maire à le signer

4. Rétrocession des réseaux eau potable et assainissement du lotissement communal le Bettet à la CCG

Monsieur le Maire rappelle que la commune a créé le lotissement le Bettet à Faramaz. Elle a fait réaliser en conséquence les travaux de viabilisation correspondant.

Il est aujourd'hui souhaitable que les réseaux hydrauliques puissent être rétrocédés à la communauté de communes du Genevois qui possède les compétences eau potable et assainissement afin qu'elle prenne à sa charge l'entretien de ces réseaux pour l'avenir.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte de rétrocéder les ouvrages d'eau potable et d'assainissement du lotissement communal Le Bettet pour qu'ils soient incorporés au réseau communautaire de la CCG

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention prévoyant cette incorporation

5. Indemnités de conseil du comptable du Trésor

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes. Cette indemnité doit faire l'objet d'une nouvelle délibération suite au renouvellement des conseils municipaux.

Considérant les services rendus par Madame GARIGLIO, Receveur municipal, en sa qualité de conseiller économique et financier de la commune,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à la majorité par 13 voix pour et une abstention,

Décide de lui allouer l'indemnité de conseil fixée au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif à l'article 6225.

6. Composition de la Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire explique que la Commission communale des Impôts directs est notamment chargée de dresser la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux. Elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties. Elle formule enfin des avis sur les réclamations portant sur la taxe d'habitation.

Il convient d'établir une liste de 24 contribuables, 12 titulaires et 12 suppléants, parmi lesquels le Directeur des Services fiscaux désignera 6 commissaires et leurs suppléants en nombre égal. Les commissaires doivent être français, avoir au moins 25 ans et payer l'un des impôts directs dans la commune. L'un d'eux doit être domicilié hors de la commune et, étant donné que VULBENS comporte plus de 100 hectares de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts. Le Président de cette Commission est le Maire ou l'Adjoint délégué.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne comme suit les membres de la commission communale des impôts directs :

Président : Frédéric BUDAN

Commissaires titulaires

Gilles DEGENEVE

Micheline BAROZIER

Commissaires suppléants

Franck SAUTIER

Monique AVANTHAY

Frédérique GUILLET
Gérard FORAY
Emma PARENT
Michel BUET
Jacqueline SAUTIER
Fabrice DOMERGUE
Suzanne BENOIT
Sylvie RINALDI

Sylvie MELCONIAN
Jean-Claude ANTOINE
Jacqueline VULLIET
Daniel ZUABONI
Caroline BILLOT
Jocelyne DEBULLE
Alain EXCOFFIER
Alain DUPERRIER

Contribuables propriétaires de bois

Pierre VEYRAT

Floriane MUHLEMATTER

Contribuables domiciliés hors de la commune

Pierre GRANDCHAMP

François PAUTEX

7. Proposition de délégués à la commission de révision des listes électorales

En application de l'article L.17 du code électoral, cette commission se compose, pour chaque bureau de vote, de trois membres :

- le maire ou son représentant ;
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet ;
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Les trois membres de la commission jouissent des mêmes pouvoirs et des mêmes prérogatives. Les décisions étant prises à la majorité, il importe que les trois membres soient présents lors de chacune des séances de la commission et qu'ils siègent ensemble.

Conditions et modalités de candidature aux fonctions de délégués d'administration :

- 1) Avoir la qualité d'électeur
- 2) Ne pas être membre en exercice du conseil municipal de la commune concernée.
- 3) Avoir de préférence un statut de fonctionnaire en activité ou retraité.
- 4) Être neutre et impartial à l'égard de la municipalité en place.
- 5) Être assidu aux réunions de travail.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Propose comme membres de la commission les personnes suivantes :

- Frédéric BUDAN, Maire de VULBENS,
- Christiane BUET, déléguée de l'administration pour le Sous préfet
- Maryline ANTOINE, déléguée pour le Tribunal de Grande Instance

8. Commission d'appel d'offres

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil élit une commission d'appel d'offres, composée, conformément à l'article 22 du Code des marchés Publics, du Maire qui en est le Président, ainsi que de trois titulaires et trois suppléants.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Elit les membres de la commission d'appel d'offres :

Président : Frédéric BUDAN

Titulaires : Florent BENOIT Gérard FORAY Franck SAUTIER

Suppléants : Gilles DEGENEVE Caroline BILLOT Floriane MUHLEMATTER

9. Composition du CCAS

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne les membres du CCAS comme suit :

Président : Frédéric BUDAN

Conseillers municipaux :

Frédérique GUILLET Micheline BAROZIER Emma PARENT Sylvie RINALDI

Membres extérieurs :

Jacqueline VULLIET Jacqueline SAUTIER Béatrice EXCOFFIER Franceline DOMERGUE

10. Délégués à la Communauté de communes du Genevois

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Désigne les délégués suivants pour siéger à la Communauté de Communes du Genevois :

COMMISSION	Titulaire	Suppléant
Economie, formation, tourisme	Florent BENOIT	Sylvie MELCONIAN
Transport et mobilité (y compris transports scolaire) hors Tramway (président)	Gilles DEGENEVE	Fabrice DOMERGUE
Aménagement du territoire et habitat	Gilles DEGENEVE	Daniel ZUABONI
Eau et assainissement	Gérard FORAY	Fabrice DOMERGUE
Social, gérontologie et petite enfance	Emma PARENT	Frédérique GUILLET
Environnement, énergie et développement durable, déchets	Caroline BILLOT	Sylvie MELCONIAN
Patrimoine- relation aux associations sportives et culturelles	Sylvie MELCONIAN	Floriane MUHLEMATTER
Finances, personnel et mutualisation	Frédéric BUDAN	Franck SAUTIER
Transfrontalière	Micheline BAROZIER	Floriane MUHLEMATTER

11. Représentants au comité de jumelage avec Mössingen

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Désigne les délégués suivants pour représenter la commune au comité de jumelage avec Mössingen :

- Floriane MUHLEMATTER
- Jacqueline SAUTIER

12. Vente de terrain zone des Chavannoux / Monsieur LAVANDEIRA

Monsieur LAVANDEIRA, carrossier à VULBENS, souhaite délocaliser son entreprise pour pouvoir s'agrandir et se moderniser.

Il souhaite acquérir la parcelle ZL 119 d'une surface de 2000 m² sur la zone des Chavannoux pour y construire un atelier de 800 m² au sol sur 2 étages.

Cette parcelle avait été attribuée à Mme HUMBERT qui depuis a abandonné son projet. Elle est donc de nouveau disponible.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la vente à Monsieur LAVANDEIRA de la parcelle ZL 119 d'une surface de 2000 m² au prix de 38 € HT, soit 76 000 €, sous réserve de l'obtention de son permis de construire

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant

Précise que la TVA est à payer à la commune qui la reversera au service des impôts

13. Informations

- Le Conseil est heureux de la participation d'une centaine de personnes à la journée de l'environnement du 12 avril dernier. Il félicite chacun et particulièrement les enfants venus nombreux et l'école qui a également participé au nettoyage. La commune n'était pas trop sale cette année, mis à part quelques points noirs récurrents comme les alentours de la déchetterie sur la zone des Chavannoux.
 - Un groupe d'élus de Vulbens et Chevrier est allé visiter l'école de Lucinges qui a mis en place la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée 2013, sur le créneau de la pause méridienne, comme il est envisagé de la faire à VULBENS. Cette commune possède un nombre d'habitants et d'élèves similaires à la notre. Il a été instructif de constater les réussites et les difficultés rencontrées. La réflexion sur l'application de la réforme va se poursuivre.
 - Agenda :
 - Les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai prochain.
 - Le repas des aînés aura lieu le samedi 7 juin à l'Auberge du lac Genin.
 - Le comité Agenda 21 initie une journée « Fête des voisins » le 14 juin prochain pour les quartiers qui n'auraient pas encore organisé une telle manifestation.
- ✓ Les comptes-rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV, du SIAV et du SIPCVC sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 22h00.

